# STAGE DU JUGE-ARBITRE

25 septembre 2023

# BIENVENUE

- L’objectif de tout bénévole ou officiel est de contribuer à un environnement conforme, sécuritaire et favorable.
- L’objectif du Juge-arbitre est de fournir le meilleur environnement possible afin de maximiser la performance tout en s’assurant que la session se déroule de manière équitable, constante et sans heurts.

# CONDITIONS PRÉALABLES FAVORISÉES

- Intérêt général pour le sport de la natation.
- Intérêt pour le déroulement équitable du sport.
- Un officiel de niveau III qui a complété tous les stages de niveau II et est certifié à tous les postes demandant un niveau II.
- Attitude positive, capacité de prendre le contrôle et agir de manière décisive.
- Calme et patient.
- Bonne compréhension des règlements et capacité de les appliquer avec équité et de façon constante.
- Appliquer le gros bon sens.

# OFFICIEL DE NATATION PROFESSIONNEL

Un officiel de natation professionnel est un juge de la compétition, il n’est pas le juge des règlements.

- Les règlements de la natation doivent être suivis. L’officiel qui a des normes qui diffèrent de celles établies dans le livre des règlements peut voir ses décisions remises en cause par les entraineurs ou le Juge-arbitre.
- Le fait de suivre les règlements confirme à tout le monde engagé dans la rencontre que les décisions seront prises de manière juste et équitable par rapport à une norme connue.
- Le travail de l’officiel est d’appliquer les règlements de manière juste et de communiquer leur interprétation efficacement.

# OFFICIEL DE NATATION PROFESSIONNEL
## (suite)

- En tant qu'officiel, la personne doit travailler à partir d'une base solide. Cette base se compose de deux facteurs – une est l'autorité du livre des règlements et l'autre est la philosophie de base des officiels qui régissent la compétition selon les règlements.
- Chaque fois qu'un règlement et son objectif sont expliqués, le règlement devient plus facile à accepter. Plutôt que de se cacher derrière la déclaration «C'est le règlement», un officiel devrait expliquer pourquoi il y avait une infraction pour que cela ne paraisse pas arbitraire.
- Bien que les règlements en natation soient clairs, leur application peut différer quelque peu selon le niveau de la compétition.

# TERMES CLÉS

# TERMES CLÉS

**Doit** –Signifie que l'action décrite est obligatoire.

**Devrait** – Signifie que l'action est préférable dans des conditions normales.

**Peut** - Signifie que l'action décrite est facultative, au choix du nageur, de l'entraîneur, du dirigeant ou de l'officiel intéressé.

**Coordonnateur de la competition/Juge-arbitre de la rencontre** – officiel senior qui agit en tant que conseiller pendant la compétition pour tous les officiels s’assurant de la constance, équité et qualité pendant toute la compétition.

**Juge-arbitre de la session** – officiel qui aura le plein contrôle et l’autorité pendant la session.

**Feuilles de départs –** programme de la session, le Juge-arbitre de la session l’utilisera pendant la session pour faire le suivi.

# TERMES CLÉS

**Bref des officiels majeurs** – rencontre avec les officiels majeurs (Juge-arbitre de la session, Starter, Chronométreur en chef, Commis de course, Juge de nage, JAC/JEC, Coordonnateur de la compétition/Juge-arbitre de la rencontre) avant le début de la session.

**Bref général** – rencontre avec tous les officiels, Chronométreurs et Contrôleurs de virages avant le début de la session, dirigé par le Juge-arbitre de la session.

**Ordre d'arrivée** – enregistrement du classement des nageurs après chaque départ, fait par le Juge-arbitre sur sa feuille de départs.

**Parrainage** – évaluation fait par un officiel niveau V pour un Juge-arbitre cherchant à obtenir sa certification de niveau IV ou V.

**Évaluation du Juge-arbitre** – évaluation formelle d'un jJuge-arbitre pour l'atteinte de la certification du niveau IV ou V de leur province.

# RÈGLEMENTS RELATIFS AU JUGE-ARBITRE

# RÈGLEMENTS RELATIFS AU RÔLE DU JUGE-ARBITRE

## II.2.1 Juge-arbitre

**II.2.1.1** Le juge-arbitre a plein contrôle et autorité sur tous les officiels, il doit approuver leurs affectations, et leur donner des instructions en ce qui concerne les caractéristiques ou les règlements particuliers relatifs aux compétitions. Il doit faire appliquer toutes les règles et décisions de la World Aquatics et trancher toutes les questions concernant la tenue de la rencontre, de l’épreuve ou de la compétition, lorsque les règles n’en prévoient pas autrement la solution.

# II.2.1.1 EN ACTION

- Par les brefs donnés par le Juge-arbitre avant le début de la session, tous les officiels auront une compréhension précise de leur rôle et de leurs responsabilités durant la session.
- Le Juge-arbitre prendra les décisions finales concernant les disqualifications.
- Toutes questions concernant la compétition se rendront au Juge-arbitre pour qu’il prenne une décision finale.
- Quel que soit le niveau de certification du Juge-arbitre, il aura pleine autorité sur les autres officiels pendant la session.
- Le Juge-arbitre aura le pouvoir de modifier la liste des officiels, si nécessaire, afin de s’assurer du bon déroulement de la compétition.

# RÈGLEMENTS RELATIFS AU RÔLE DU JUGE-ARBITRE

**II.2.1.2** Le juge-arbitre peut intervenir dans la compétition à tout moment pour s'assurer que les règlements de la World Aquatics sont observés et doit juger toutes les réclamations relatives à la compétition en cours.

**II.C2.1.2.1** Le juge-arbitre a le pouvoir d'annuler ou de remettre (à une heure et à une date ultérieure) tout ou une partie d'une rencontre ou d'une épreuve, même lorsque celle-ci est déjà commencée, si la rencontre ou l'épreuve en question ne peut avoir lieu ou être complétée de façon satisfaisante et juste pour les nageurs. Si une épreuve est annulée ou remise à plus tard lorsque celle-ci est déjà commencée, seuls les concurrents inscrits la première fois y participeront lors de la reprise. Si une rencontre est remise à une autre journée, le programme continuera sauf pour les préliminaires déjà complétées. Le juge-arbitre doit déterminer si des épreuves doivent être re-nagées.

# II.2.1.2.1 EN ACTION

Exemples de moments où le Juge-arbitre peut intervenir pendant la compétition pour l’annuler ou la reporter :

- Tonnerre et éclair lors d’une compétition extérieure
- Alarme de feu
- Panne de courant
- Condition de l’eau
- Toute condition non sécuritaire qui surviendrait

# RÈGLEMENTS RELATIFS AU RÔLE DU JUGE-ARBITRE

**II.2.1.3** Si l’on utilise des juges à l’arrivée en l’absence des trois (3) chronomètres numériques, le juge-arbitre détermine, si nécessaire, le classement. Si un équipement de chronométrage automatique est disponible et fonctionne, ces résultats seront pris en compte, conformément à l’article II.13.

**II.2.1.4** Le juge-arbitre doit s’assurer que tous les officiels nécessaires à la bonne organisation de la compétition sont à leurs postes respectifs. Il peut nommer des remplaçants pour se substituer aux absents, à ceux qui sont dans l’incapacité de remplir leurs tâches ou à ceux qui se révèlent incompétents. Il peut nommer des officiels supplémentaires s’il le juge nécessaire.

# II.2.1.3 & II.2.1.4 EN ACTION

**II.2.1.3**

- Pendant la session, le Juge-arbitre devrait prendre l’ordre d’arrivée pour chaque départ en notant dans son programme l’arrivée des nageurs par couloir.

**II.2.1.4**

- Avant la session, le Juge-arbitre devrait savoir quel officiel est assigné à quel poste, si le Juge-arbitre a des inquiétudes, il a le pouvoir de faire les changements nécessaires.
- Faire le suivi des postes et du travail des officiels pendant la session.

# RÈGLEMENTS RELATIFS AU RÔLE DU JUGE-ARBITRE

**II.2.1.5** Une fois que tous les nageurs ont enlevé leurs vêtements, à l'exception des maillots de bain, le juge-arbitre signalera le début d'une épreuve par une série de brefs coups de sifflet les invitant à se tenir prêts au point de départ. Un second long coup de sifflet doit signaler aux nageurs de dos et du relais quatre nages de prendre la position de départ immédiatement. Quand les nageurs et officiels sont prêts pour le départ, le juge-arbitre doit faire un geste vers le starter, avec le bras tendu, pour indiquer que les nageurs sont sous le contrôle du starter. Le bras tendu doit rester dans cette position jusqu’à ce que le départ ait été donné.

# II.2.1.5 EN ACTION

- La série de coups sifflets aussi connu sous le nom de «FINA tweets» est généralement utilisé lors des compétitions nationales et certains championnats provinciaux. Toutefois, certaines provinces l'utilisent à toutes ses compétitions sanctionnées.
- Les deux coups de sifflet effectués pour les départs au dos devraient être identiques.
- Le second coup de sifflet au dos est donné lorsque le dernier nageur refait surface.
- Le bras tendu du Juge-arbitre devrait être visible par le Starter, il n'a pas besoin d'être dans la même direction que la course.
- Le sifflet du Juge-arbitre devrait rester dans sa bouche jusqu'à ce que le départ ait été donné et que les nageurs aient refait surface, cela permettra au Juge-arbitre de réagir si nécessaire pour arrêter la course.

# LE DÉPART

# RÈGLEMENTS CONCERNANT LE DÉPART

**II.2.1.6** Une disqualification pour avoir lancé le départ avant le signal de départ doit être observée et confirmée conjointement par le starter et le juge-arbitre. Lorsqu'un équipement de chronométrage automatique est disponible, il peut être utilisé pour vérifier la disqualification.

# II.2.1.6 EN ACTION

Le Juge-arbitre et le starter doivent avoir tous les deux observé et confirmé que le nageur est parti avant le signal de départ.

- Si le Starter et le Juge-arbitre ne peuvent se mettre d'accord, il n'y a pas de disqualification.
- Selon l'interprétation canadienne fournie dans le bulletin des officiels en avril 2017, il pourrait y avoir des cas où une disqualification est acceptée par le Juge-arbitre lorsque le starter et le Juge-arbitre n'ont pas tous les deux observé l'infraction.
  - Cela peut se produire lorsque le Juge-arbitre ou le starter sont nouveaux à ce poste, sont distraits au départ de la course et n'ont donc pas observé l'infraction.
  - S'il y a des doutes, il ne devrait pas y avoir de disqualification.

# DÉPART POUR LES NAGEURS SOURDS ET MALENTENDANTS

Les entraineurs qui inscrivent leurs nageurs qui sont sourds ou malentendants à une compétition sanctionnée sont responsables d'avertir le directeur de rencontre ou le juge-arbitre et de demander une adaptation pour le départ.

Les adaptations de départ :

1. Signal de départ transmis par une instruction non verbale de la part du personnel de soutien;
2. Signal de départ transmis par un stroboscope placé au niveau du couloir;
3. Signal de départ exprimé par des signaux manuels.

# DÉPART POUR LES NAGEURS SOURDS ET MALENTENDANTS

1. Signal de départ transmis par une instruction non verbale de la part du personnel de soutien.
   - À la demande du nageur ou de l'entraineur, un membre du personnel de soutien peut tenir ou toucher la cheville du nageur jusqu'à ce que le signal de départ soit donné. Pour les départs au dos, le personnel de soutien peut tenir/toucher le bras ou la main.

   * Notez que la personne de soutien doit avoir un statut « Enregistré » en tant que personnel de soutien avec Natation Canada.

   Lignes directrices :

   a. Ne peut pas donner d'élan au nageur lors du départ ;
   b. N'est pas une aide à l'équilibre ;
   c. N'interfère pas avec les autres nageurs (bruit excessif, mouvement, etc.)

# DÉPART POUR LES NAGEURS SOURDS ET MALENTENDANTS

1. Signal de départ transmis par une instruction non verbale de la part du personnel de soutien.

# DÉPART POUR LES NAGEURS SOURDS ET MALENTENDANTS

2. Signal de départ transmis par un stroboscope placé au niveau du couloir :

- Travailler avec l'entraineur ou le club pour mettre en place un plan de secours adéquat au cas où il y aurait des problèmes techniques avec le stroboscope pendant la compétition.
- Un test du stroboscope dans le couloir doit être effectué avant la session. Le stroboscope doit être placé à côté du bloc quelques séries à l'avance pour s'assurer qu'il fonctionne correctement.
- Si possible, consultez le nageur ou l'entraineur à l'avance pour savoir de quel côté du bloc le nageur préférerait que le stroboscope soit placé.
- Un officiel désigné doit déplacer le stroboscope dans le couloir avant la course et le retirer après.

# DÉPART POUR LES NAGEURS SOURDS ET MALENTENDANTS

2. Signal de départ transmis par un stroboscope placé au niveau du couloir :

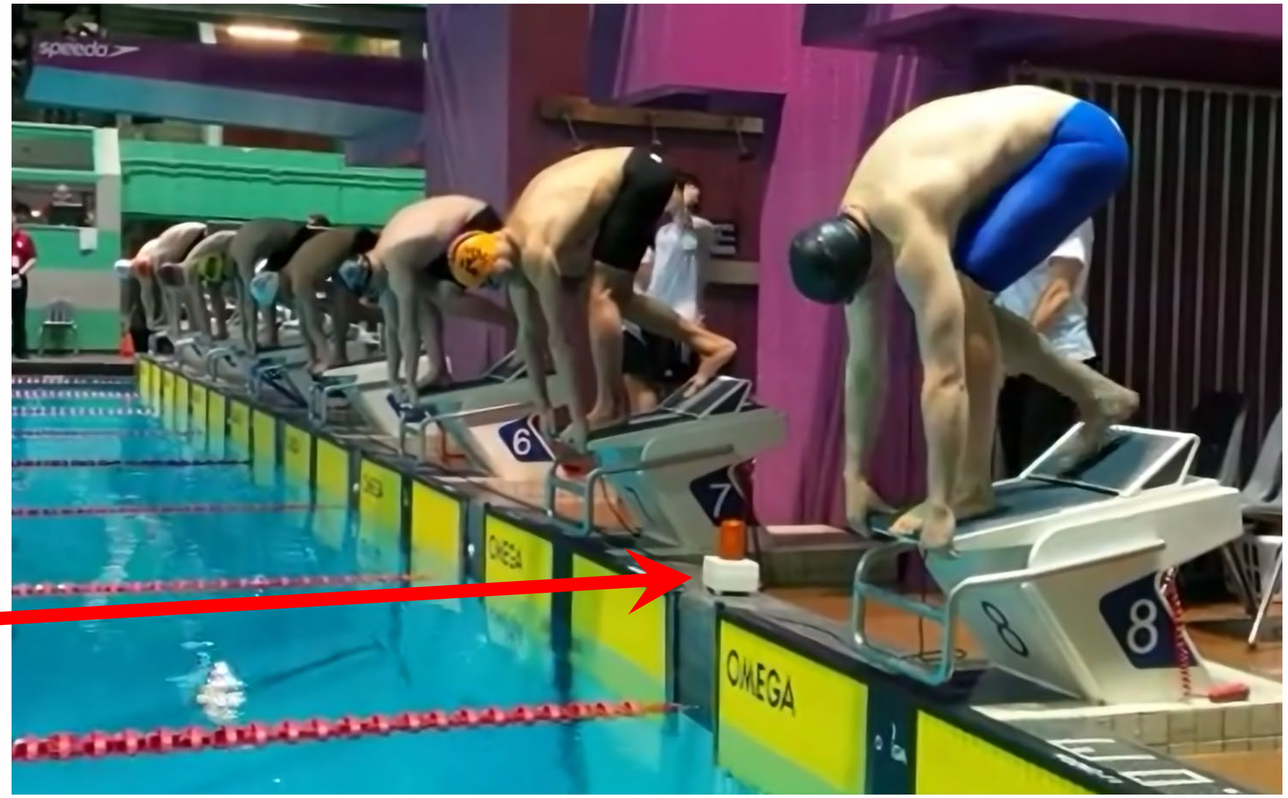

# DÉPART POUR LES NAGEURS SOURDS ET MALENTENDANTS

3. Signal de départ exprimé par des signaux manuels :
   - Si l'athlète le demande, des signaux manuels peuvent être émis par le starter/juge-arbitre.
   - Le Starterdoit se positionner de manière à être vu par le nageur.

Video: d’un signal visuel
( cliquez sur l'image )

# DÉPART POUR LES NAGEURS SOURDS ET MALENTENDANTS

3. Signal de départ exprimé par des signaux manuels :

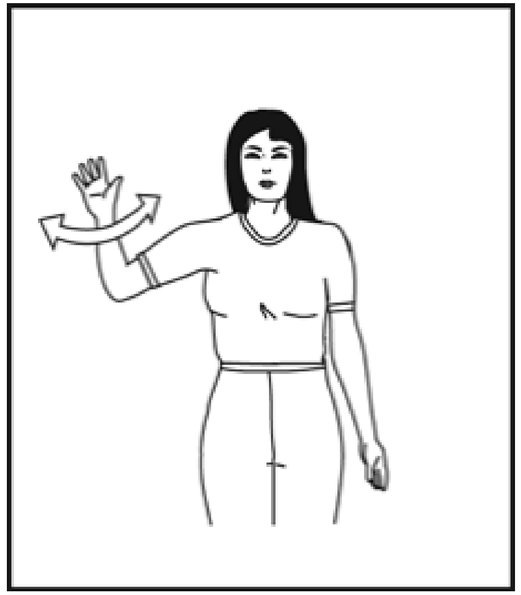

1. Tourne la main au niveau du menton (sifflet court, si nécessaire)

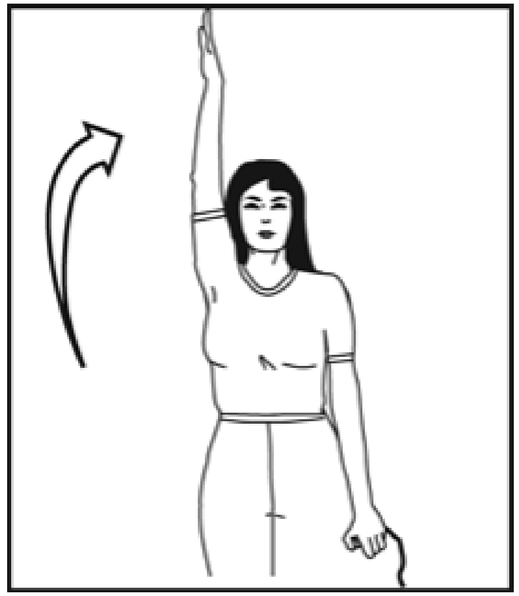

2. Le bras levé (long sifflet) : le nageur monte sur le plot

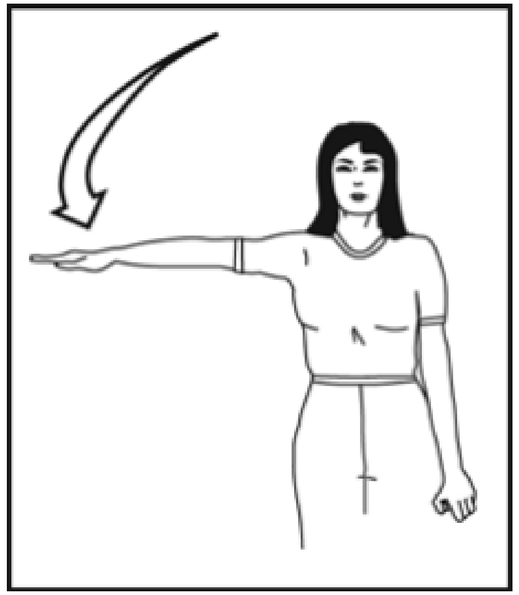

3. Le bras à la hauteur de l'épaule : le Starter dit l'«À vos marques»

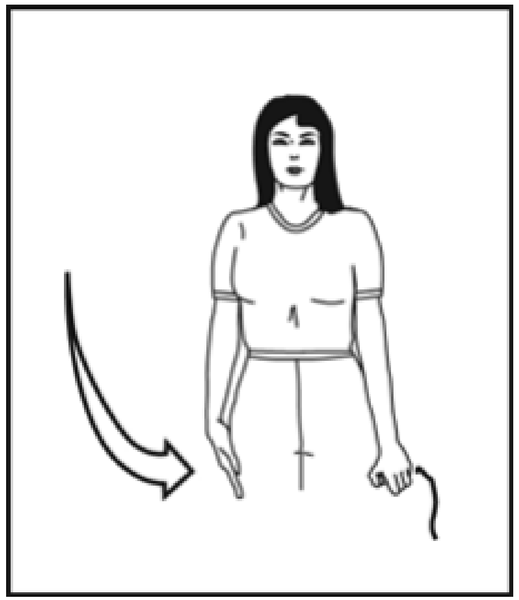

4. Le bras retourne le long du corps: le signal de départ est donné

# DISQUALIFICATIONS

# RÈGLEMENTS RELATIFS AUX DISQUALIFICATIONS

**II.2.1.7** Le juge-arbitre doit disqualifier tout nageur pour toute autre infraction aux règlements qu'il constate personnellement. Le juge-arbitre peut aussi disqualifier tout nageur pour toute infraction aux règlements qui lui est signalée par d'autres officiels autorisés. Toutes les disqualifications sont soumises à la décision définitive du juge-arbitre.

# II.2.1.8 EN ACTION

- Le Juge-arbitre doit déclarer une infraction de style ou de virage qu'il observe personnellement pendant une épreuve indépendamment du fait qu'un Juge de nage ou de virage le rapporte.
- Lorsqu'un officiel rapporte une infraction, le Juge-arbitre doit lui poser des questions afin de s'assurer de bien comprendre l'infraction, y compris la position de l'officiel lorsqu'il a vu l'infraction – cela assurera le Juge-arbitre dans l'éventualité qu'un entraîneur questionnerait la disqualification, il pourra clairement s'exprimer.
- S'il y a des doutes, le bénéfice du doute sera donné au nageur et il n'y aura pas de disqualification.

# RÈGLEMENTS RELATIFS AUX DISQUALIFICATIONS – CANADA

**Disqualifications - Canada**

**II.C2.1.8.1** Une infraction potentielle sera rapportée par l’officiel qui a personnellement noté l’infraction au règlement dans sa zone de responsabilité.

**II.C2.1.8.2** Les infractions seront rapportées immédiatement selon les réseaux établis par le directeur de la rencontre et seront approuvées par le juge-arbitre. L'infraction est consignée sur le formulaire de disqualification approuvé, qui doit être signé par l'officiel. Lorsque la disqualification est acceptée, elle doit être signée par le juge-arbitre sur la fiche de disqualification.

# II.C2.1.8.1 & II.C2.1.8.2 EN ACTION

- Un Contrôleur de virages peut seulement rapporter une infraction dans le couloir auquel il a été assigné.
- L’officiel qui observe l’infraction complètera le formulaire de disqualification et le donnera au Juge-arbitre. Une fois que le Juge-arbitre est assuré de l’appel, la disqualification peut être traitée.
- L’officiel et le Juge-arbitre signeront le formulaire de disqualification, et s’assureront que l’heure de disqualification est inscrite.
- Il est préférable d’informer l’entraineur de la disqualification après que le Juge-arbitre l’ait accepté.
- L’heure où l’entraineur est informé de la disqualification ou de l’annonce de la disqualification devra être indiquée sur le formulaire.

# II.C2.1.8.1 & II.C2.1.8.2 EN ACTION

DISQUALIFICATION FORM
FORMULAIRE DE DISQUALIFICATION

Name
*Nom* _____

Club
*Équipe* _____

Event
*Épreuve #* _____

Heat
*Série #* _____

Lane
*Couloir #* _____

Infraction :

Judge
*Juge* _____

Referee
*Arbitre* _____

Coach Told or Announced
*L'entraîneur informé ou annoncé* _____

Time Told
*Temps annoncé* _____

# RÈGLEMENTS RELATIFS AUX DISQUALIFICATIONS – CANADA

**II.C2.1.8.3** Le nageur ou l’entraineur du club sera avisé des détails de la disqualification dans les quinze (15) minutes qui suivent la course. Cependant, la disqualification sera maintenue même si le nageur ou l’entraineur n’est pas avisé dans les quinze (15) minutes, si tous les efforts ont été fournis à cette fin. Lorsque les disqualifications ont été annoncées publiquement, ceci satisfera les exigences de ce règlement.

**II.C2.1.8.4** En cas d’un problème durant un départ de finales, le juge-arbitre devra résoudre le problème immédiatement, ou être satisfait que le problème soit en train de se résoudre sans causer un délai dans la rencontre.

# II.C2.1.8.3 & II.C2.1.8.4 EN ACTION

Pendant la session, un processus pour informer les entraineurs doit être établi si le nageur n’est pas avisé. Le nageur ou l’entraineur du club sera avisé des détails de la disqualification dans les quinze (15) minutes qui suivent la course.

- Généralement, le Juge-arbitre poursuivra la session et un autre officiel majeur ou officiel désigné aura la tâche d’informer l’entraineur ou une annonce peut être faite.
- S'il y a un système d'annonce publique, les disqualifications peuvent être annoncées.
- L’heure de l’annonce devra être indiquée sur le formulaire de disqualification.
- Si pendant une session de finales le tableau électronique est déclaré comme officiel, toutes les disqualifications doivent être résolues avant de passer à la prochaine épreuve et la disqualification doit apparaitre sur le tableau d’affichage.

# RÈGLEMENTS RELATIFS AUX DISQUALIFICATIONS – CANADA

**II.C2.1.8.5** Un nageur pourrait être retiré du reste de la rencontre s’il nuit au travail d’un officiel en devoir, s’il agit de façon irresponsable ou s’il utilise un langage abusif ou obscène dans l’aire de compétition.

**II.C2.1.8.6** L’assaut physique ou verbal d’un officiel, ou l’endommagement intentionnel de l’aire de compétition par un nageur, un entraineur, ou toute autre personne associée à une équipe ou un club est une offense majeure. La personne en cause pourrait être exclue du reste de la compétition et chassée hors de l’aire de compétition ou des installations, à la discrétion du juge-arbitre ; de plus, elle ne pourra revenir sur les lieux pour le reste de la compétition. L’offense sera rapportée à l'association provinciale, ou à Natation Canada s’il s’agit d’une rencontre désignée par Natation Canada.

# II.C2.1.8.5 & II.C2.1.8.6 IN ACTION

Chaque personne a le droit de jouir du sport, peu importe son niveau ou son rôle. Les athlètes, entraineurs, officiels et bénévoles ont le droit de participer à un milieu d'entrainement et de compétition sécuritaire et ouvert, sans maltraitance, harcèlement ou discrimination.

- Les officiels doivent s'attendre à travailler dans un environnement positif, sans aucun comportement où un officiel se sentirait menacé, que ce soit physiquement ou verbalement.
- Toute personne se comportant de manière menaçante ou irresponsable peut être exclue du reste de la compétition. Cela s'applique aux nageurs, entraineurs ou parents.

Sport sécuritaire de Natation Canada : https://www.swimming.ca/fr/sport-securitaire/

# RÉCLAMATIONS

# RÈGLEMENTS RELATIFS AUX RÉCLAMATIONS

**I.13.1 Réclamations**

**I.13.1.1** Les réclamations sont possibles :

(a) si les règles d’organisation de la compétition ne sont pas observées,

(b) pour toutes autres circonstances mettant en danger les compétitions et/ou les concurrents, ou

(c) contre les décisions du juge-arbitre ; cependant, aucune réclamation ne sera admise contre des décisions portant sur des faits.

# RÈGLEMENTS RELATIFS AUX RÉCLAMATIONS

**I.13.1.2** Les réclamations doivent être soumises :

(a) au juge-arbitre,

(b) par écrit sur les formulaires de la World Aquatics,

(c) par le chef d’équipe responsable,

(d) accompagnées d’un dépôt de 500 francs suisses ou son équivalent, et

(e) dans les 30 minutes suivant la fin de l’épreuve ou du match en cause.

Si les conditions susceptibles d’entrainer une réclamation sont constatées avant l’épreuve, la réclamation doit être déposée avant que ne soit donné le signal du départ.

# RÈGLEMENTS RELATIFS AUX RÉCLAMATIONS

**I.13.1.3** Toutes les réclamations sont examinées par le juge-arbitre. S'il rejette la réclamation, celui-ci doit donner les raisons de sa décision. Le chef d'équipe peut faire appel devant le jury d'appel, dont la décision sera définitive. Aux Jeux olympiques et aux Championnats du monde, la commission de chaque discipline doit étudier la réclamation et donner des recommandations au jury d'appel.

**I.13.1.4** Si le protêt est rejeté, le dépôt sera confisqué par la gestion de la compétition. Si le protêt est accepté, le dépôt sera remis.

# RÈGLEMENTS RELATIFS AUX RÉCLAMATIONS

**I.C13.1.6 Réclamations - Canada**

**I.C13.1.6.1** Toutes les rencontres doivent se tenir selon les règlements de la World Aquatics quant à la soumission d'une réclamation. (I.13.1.2 (d) exclu)

**I.C13.1.6.2** Les résultats d'une épreuve qui a lieu « sous réclamation » doivent être différés (non annoncés ou publiés) et aucun prix, point et récompense ne doit être accordé avant que la réclamation ne soit réglée.

# I.13.1.2 EN ACTION

- La réclamation peut venir initialement de l’entraineur ou du chef d’équipe de manière verbale. Il est important de rester calme et professionnel et tenter de le résoudre à ce moment. Si l’entraineur ou le chef d’équipe n’est pas satisfait avec l’issue de la conversation, le Juge-arbitre peut lui recommander de soumettre une réclamation par écrit.
- La réclamation écrite doit être reçue dans les 30 minutes suivant la fin de l’épreuve. Le Juge-arbitre devrait aussi noter l’heure de fin de la série dans son programme afin de s’assurer que le délai de 30 minutes soit respecté.
- Le Juge-arbitre notera l’heure de la réception de la réclamation sur le formulaire.

# I.13.1.2 EN ACTION (suite)

- Le Juge-arbitre prendra ensuite la décision d'accepter ou de rejeter la réclamation et donnera la raison par écrit de sa décision sur le formulaire.
- Au Canada un dépôt de 500 francs suisses n'est pas nécessaire.
- Au Canada, les résultats de toute épreuve où il y a une réclamation devront être retenus et non publiés jusqu'à ce que la réclamation soit résolue.
- Aucune réclamation ne peut être déposée contre un fait.
  - Par exemple – une disqualification suite à-une touche d'une main au papillon – une réclamation ne peut être fait par l'entraineur ou le chef d'équipe en disant que le nageur a bien touché à 2 mains, la réclamation doit être pour une raison autre que l'énoncé des faits.

# I.13.1.2 EN ACTION (suite)

**PROTEST ON REFEREE'S DECISION /**
**RÉCLAMATION SUR UNE DÉCISION DU JUGE-ARBITRE**

Athlete's Name / *Nom de l'athlète* _____

Event in which disqualified / *Épreuve de la disqualification* _____

*Event / Épreuve #* _____ *Heat / Série #* _____ *Lane / Couloir #* _____

Date _____ Club _____

Coach (printed name) / *Entraîneur(e) (lettres moulées)* _____

Signature of Coach / *Signature de l'entraîneur(e)* _____

Details of Protest / *Détails de la réclamation:*

_____

Receipt by Referee / Réception par le juge-arbitre

Date and Time Received / Date et heure recue: _____

Event End Time / *heure de fin de l'épreuve :* _____

Accepted / *Accepté* ☐ Denied / *Rejet* ☐

Reason(s) / *Raison(s) :*

_____

Decision of the Jury of Appeal / *Décision du jury d'appel*

Accepted / Accepté ☐

Denied / Rejeté ☐

Reason(s) / Raison(s):

_____

Date and Time / *Date et heure:* _____

Name of witnesses (printed) / *Nom des témoins (lettres moulées)*

_____ _____

Name of Jurors (printed) /
*Nom des jurés (lettres moulées)*

Signature of Jurors /
*Signature des jurés*

_____

# RÈGLEMENTS RELATIFS AUX MAILLOTS

# RÈGLEMENTS RELATIFS AUX MAILLOTS

**II.15.1** Les participants ne doivent porter qu'un seul maillot de bain d'une ou deux pièces. Aucun élément supplémentaire, comme les bandes pour les bras ou les jambes, ne doit être considéré comme une partie d’un maillot de bain. Tous les maillots de bain doivent être conformes aux exigences énoncées dans le présent règlement des compétitions.

**II.15.2** Pour les compétitions de natation, les maillots de bain pour hommes ne doivent pas dépasser le nombril ni descendre en dessous des genoux. Pour les femmes, le maillot de bain ne doit pas couvrir le cou, ni dépasser les épaules, ni descendre en dessous des genoux. Les maillots de bain sont fabriqués à partir de matériaux textiles.

# RÈGLEMENTS RELATIFS AUX MAILLOTS

**II.C15.2.1** Un nageur ne portera qu'un seul maillot de bain lors d'une compétition nationale de Natation Canada et respectera tous les règlements de World Aquatics relatifs aux maillots de bain, tels qu'ils sont énoncés dans les règlements généraux et les règlements de compétition de World Aquatics.

**II.C15.2.2** Dans tous les autres évènements de natation groupes d'âge sanctionnés, les maillots de bain sont exemptés du respect des règles II.15 relatives aux maillots de bain et aux articles à porter si le tissu du maillot de bain est un textile à mailles ouvertes perméables et n'est pas raisonnablement perçu comme créant un avantage technique. Ces maillots de bain comprennent a) un maillot de bain qui couvre une plus grande partie du corps, ou b) l'utilisation d'un vêtement séparé porté par-dessus ou par-dessous un maillot de bain ordinaire.

# II.C15.2.1 & II.C15.2.2 EN ACTION

Tous les nageurs sont autorisés à nager avec le maillot de bain de leur choix à tous les niveaux de compétition, à l'exception des compétitions nationales de Natation Canada.

- Les nageurs ne sont pas tenus de justifier leur choix de maillot de bain si le tissu du maillot est un textile à mailles ouvertes perméables et qu'il n'est pas raisonnablement considéré comme créant un avantage technique en termes de vitesse, de flottabilité ou d'endurance.
- Il n'est pas tenu d'informer le juge-arbitre du choix du maillot de bain d'un nageur.
- Il n'appartient pas aux officiels et aux bénévoles de poser des questions à un nageur sur son maillot de bain.

Maillots de bain pour les compétitions de club, régionales et provinciales

# RÈGLEMENTS RELATIFS AUX BANDES ADHÉSIVES

# RÈGLEMENTS RELATIFS AUX BANDES ADHÉSIVES

**II.15.3** Aucun nageur n’est autorisé à utiliser ou à porter un équipement ou un maillot de bain qui puisse améliorer sa vitesse, sa flottabilité ou son endurance pendant une compétition (tels que gants palmés, palmes, bandes élastiques, matières adhésives, etc.). L'utilisation de technologies et de dispositifs automatisés de collecte de données est autorisée dans le seul but de collecter des données. Les dispositifs automatisés ne doivent pas être utilisés pour transmettre des données, des sons ou des signaux au nageur et ne doivent pas être utilisés pour favoriser sa vitesse. Il est permis de porter des lunettes de natationÀ la suite d'une blessure, il est permis d'appliquer une bande adhésive sur un ou deux doigts ou orteils au maximum. Tout autre type de bande adhésive sur le corps n'est pas autorisé, à moins qu'il ne soit approuvé par le jugearbitre ou une autre personne désignée.

# RÈGLEMENTS RELATIFS AUX BANDES ADHÉSIVES

**II.C15.3.1** Les bandes adhésives sont autorisées dans toutes les compétitions de natation groupes d'âge sanctionnées. Une approbation peut être requise pour les bandes adhésives lors des championnats, et le processus d'approbation sera indiqué dans la trousse d'information de la rencontre.

**II.C15.3.2** Lors d'une compétition nationale de Natation Canada, un comité sera créé pour examiner et approuver les demandes de bandes adhésives.

# II.C15.3.1 & II.C15.3.2 EN ACTION

Les bandes adhésives sont autorisées dans toutes les compétitions denatation groupes d'âge sanctionnées.

- Prendre en compte la règle II.C15.3 lors de l'examen de la règle II.C15.3.1.
- Exemple : l'utilisation de bandes adhésives pour former une palette constituerait une violation.
- Lors d'une compétition nationale de Natation Canada, un comité sera créé pour examiner les demandes de bandes adhésives .

Bandes adhésives aux compétitions nationales de Natation Canada

# FONCTIONS DU JUGE-ARBITRE

# RÔLES ET RESPONSABILITÉS DU JUGE-ARBITRE

Le Juge-arbitre doit s’assurer que la compétition est conduite de manière équitable, constante et sans heurts.

- Le Juge-arbitre doit garder des notes de tout ce qui concerne la session sur son programme : heure du début de la session, heure de fin des séries, tous les délais et les raisons, toutes les disqualifications, toutes les absences/couloirs vides, ordre d’arrivée, heure de fin de session.
- Le Juge-arbitre devrait soutenir les officiels, ainsi que servir de conseiller et mentor pour tous les officiels autour de la piscine.
- Le Juge-arbitre devrait déléguer efficacement et demander de l’aide au besoin.
- Le Juge-arbitre doit demeurer en contrôle de la session.
- Le Juge-arbitre doit toujours garder les yeux sur la piscine et les nageurs.

# AVANT LA SESSION

- Avant la compétition, procurez-vous la trousse d’informations et révisez-la attentivement afin que vous puissiez appliquer les règles correctement.
- Assurez-vous d'avoir la trousse d'information, le bulletin technique, les rapports de sessions, les interprétations des règlements, les exceptions aux règlements en paranatation, les feuilles pour compter les longueurs dans les épreuves de distance, etc.
- Arriver au moins une demi-heure avant le début de l’échauffement.
- Assurez-vous d’être vêtu selon les directives du Directeur de rencontre ou du Coordonnateur de la compétition/Juge-arbitre de la rencontre.
- Utilisez la feuille de vérification de la piscine de Natation Canada comme guide de tout ce qui devrait être fait avant la session.

# AVANT LA SESSION

- Faites une vérification physique de la piscine avant l'échauffement.
- S'il y a plus d'un Juge-arbitre de session, la vérification devrait être faite ensemble. Vous êtes une équipe.
- S'il y a des problèmes avec la configuration de la piscine, informez le Directeur de rencontre ou le Coordonnateur de la compétition/Juge-arbitre de la rencontre.
- Chimie de la piscine:
  - <u>Température de l'eau :</u> 25 – 28 °C (77 – 82,4 °F) selon.
  - <u>Chlore et pH :</u> Consulter l'opérateur des installations afin de déterminer si les mesures sont à l'intérieur des standards pour votre piscine.

SWIMMING CANADA NATATION

**Vérification de la piscine**

Nom de la compétition : _____ Date: _____ Heure: _____

| Item | Vérification |
|---|---|
| Numérotation des couloirs | ☐ Couloir 1 idéalement à la droite lorsqu'on fait face à la piscine |
| Plots de départ | ☐ Fixé, poignées pour les départs au dos en place, aucun bord tranchant<br>☐ Appareils pour les départs au dos : disponibles, réglés |
| Plaques | ☐ En place, propre, fixées, en fonction, accrochées au mur |
| Corde de faux départ | ☐ À 15 m du mur de départ<br>☐ Mécanisme de relâchement fonctionne<br>☐ La corde est de bonne longueur pour couvrir tous les couloirs et est à une hauteur appropriée |
| Drapeaux | ☐ À 5 m du mur<br>☐ Assez tendu (1,3 - 1,8 m au-dessus de l'eau)<br>☐ Drapeaux au-dessus de tous les couloirs |
| Câbles | ☐ En place, serrés, aucun rebord tranchant ou points d'ancrage<br>☐ Les bouées ne sont pas endommagées |
| Marque à 15 mètres | ☐ Aux deux extrémités de la piscine – identifié sur la plage du bassin |
| Chimie de l'eau, température & système de filtration | ☐ Le niveau chimique de l'eau est à l'intérieur des standards acceptés, consultez la direction de la piscine.<br>☐ L'information est facilement accessible ?<br>☐ Température de l'eau (Entre 25-28°C acceptable): _____<br>Autre : _____ |
| Aire de travail | ☐ Aucun débris<br>☐ Cordes de délimitation? |
| Pont | ☐ Fixé correctement au bon endroit? |
| Horloge de rythme | ☐ Débranchée? |
| Échauffement – Contrôleur de la sécurité | ☐ Nb. de contrôleur de la sécurité<br>☐ Informé par le juge-arbitre<br>☐ Installations prêtes – câbles, drapeaux<br>☐ Procédures d'échauffement de Natation Canada affichées-4 côtés de la piscine<br>☐ Heures et couloirs identifiés pour départs/sprint et rythme/para/départs au dos<br>☐ Sorties d'urgence identifiées<br>☐ Incidents ? (lister au verso) |
| Électronique | ☐ Installé et fonctionnel, incluant les prises de relais<br>☐ Fils fixés et collés au plancher. Aucun risque de trébucher. |
| Équipement du starter | ☐ Équipement de rechange disponible (chronomètre, plateforme du starter, câbles, mégaphone ou microphone, matériel adéquat, etc.)<br>☐ Les haut-parleurs sous ou au-dessus des plots fonctionnent ?<br>☐ Testé pour les départs côté virage (audible et résultats) |
| Cloches et compte tours | ☐ À portée de mains pour les épreuves de distance (800/1500) |
| Zone de rassemblement | ☐ Aire avec table et chaises<br>☐ Espace adéquat? |
| Juge à l'arrivée en chef | ☐ Aire avec table et chaises |
| Chronométreurs | ☐ Chaises adéquates, vue non-obstruée? |
| Bureau | ☐ Matériel adéquat |
| Annonceurs | ☐ Micro, feuilles de départs, processus de DQ |
| Zone du starter | ☐ Le montage est au bon endroit et n'obstrue pas la vue du starter. |
| Questions/inquiétudes par rapport aux installations/compétition | Lister les items au verso |

# AVANT LA SESSION

- Procurez-vous les feuilles de départs pour le Juge-arbitre et calculez approximativement l'horaire. Validez avec le Directeur de rencontre pour l'horaire avec Hy-tek ou Splash.
- Trouver le Directeur de rencontre et le Coordonnateur de la compétition/Juge-arbitre de la rencontre pour une réunion et recueillir de nouvelles informations pour éclaircir toutes questions pouvant être soulevées après la révision de la trousse d'informations.
- Assister à la réunion des officiels majeurs, s'il y a lieu.
- Réviser la liste des officiels.
- Donnez des instructions aux contrôleurs à la sécurité avant l'échauffement, ceci est très important pour assurer la sécurité des nageurs pendant la période d'échauffement.

# AVANT LA SESSION

Questions pour le Directeur de rencontre et le Coordonnateur de la compétition/Juge-arbitre de la rencontre:

- Règlements spéciaux (inscriptions tardives, paranatation, départ pour les nageurs sourds et malentendants, double extrémité) ou décisions prises à la réunion technique dont vous devriez être au courant.
- Pour les épreuves d’une longueur, qui se déplace; les nageurs ou les officiels.
- Problèmes des sessions précédentes.
- Procédures des disqualifications et les réclamations.
- Listes des officiels; inquiétudes.
- Pénalités et règlements de forfaits, bris d’égalité, épreuves manquées, procédures de chronométrage.
- Problèmes ou inquiétudes à anticiper.

# AVANT LA SESSION

Rencontrez les officiels majeurs pour vous assurer qu’ils ont les instructions pour la session, et savoir s’ils ont des questions ou préoccupations.

- Bureau de l'administration – À faire en premier afin qu’il puisse débuter ses fonctions
- Secrétariat – Secrétaire et Directeur de rencontre
- Starter
- Juge à l’arrivée en chef/Juge au chronométrage électronique en chef
- Chronométreur en chef
- Opérateur de l’électronique

# AVANT LA SESSION

Exemple d'une liste de vérification des brefs préparatoires à donner aux officiels majeurs :

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| ☐ **Directeur de rencontre:**<br>☐ Vérification des installations<br>☐ Expérience des officiels<br>☐ Départ pour les épreuves d'une longueur<br>☐ Inscriptions tardives<br>☐ Durée du programme<br>☐ Répartition<br>☐ Remplacement des officiels<br>☐ Paranageurs<br>☐ Appareils pour les départs au dos<br>☐ Bris d'égalité<br>☐ Épreuves de distance<br>☐ Jury d'appel<br>☐ Problèmes à anticiper<br>☐ Solutions à anticiper | ☐ **Commis de course:**<br>☐ Combiner les départs<br>☐ Forfaits<br>☐ Inscriptions tardives<br>☐ Épreuves de distance<br>☐ Nombre de départs<br>☐ Assignation des nageurs substituts en finale<br>☐ Cartes de relais<br><br>☐ **Superviseur de la salle de contrôle (SSC):**<br>☐ Procédures/ protocoles spéciaux<br>☐ Essais des équipements<br>☐ Fonctionnement de l'équipement | ☐ **Contrôleur à la sécurité:**<br>☐ Procédures d'échauffement<br>☐ Couloirs de sprint/rythme<br>☐ Désignations des clubs<br>☐ Procédures en cas d'infractions<br><br>☐ **Juge à l'arrivée en chef/Secrétaire:**<br>☐ Traitement des disparités<br>☐ Procédures avec le juge-arbitre<br>☐ Bris d'égalité | ☐ **Chronométreur en chef:**<br>☐ Vérification des chronomètres<br>☐ Vérification des nageurs<br>☐ Un secrétaire de couloir<br>☐ Temps de passages<br>☐ Qualité de la touche<br>☐ Échanges de relais<br>☐ Remettre les chronomètres à 0<br>☐ Départ pour les épreuves d'une longueur<br>☐ Moment de sonner la cloche | ☐ **Starter:**<br>☐ Corde de faux départ<br>☐ Vérification de l'équipement<br>☐ Haut-parleurs<br>☐ Stroboscope<br>☐ Départs pour les nageurs malentendants<br>☐ Vérification avec les chronométreurs<br>☐ Signal avec le juge-arbitre<br>☐ Départs hâtifs<br>☐ Procédure de disqualification<br>☐ Annonces |

# BREF GÉNÉRAL

Le Coordonnateur de la compétition/Juge-arbitre de la rencontre décidera si le bref général sera dirigé par le Juge-arbitre avec un groupe comprenant tous les Chronométreurs et Contrôleurs de virages, ou si les Chronométreurs seront séparés et leur bref donné par le Chronométreur en chef.

Au bref avec tous les officiels:

- Accueillir tous les officiels et les remercier de leur présence.
- Présenter les officiels majeurs, y compris vous-même.
- Fournir une estimation de l’heure de fin de session.
- Dire aux officiels à quel moment ils sont attendus en poste.
- Quelques éléments à couvrir - téléphone cellulaire et éviter de toucher les nageurs.

# JUGES DE NAGE ET CONTRÔLEURS DE VIRAGES

- Revoir les aires de juridictions pour les Juges de nage vs les Contrôleurs de virages.
- Identifier le nombre de couloirs par juge.
- Renforcer les directives d’observation d’un virage – s’ils ont plus d’un couloir, choisir un couloir et le regarder au complet, n’essayer pas de regarder les deux en même temps. La position doit être maintenue par l’officiel.
- Renforcer les directives pour les Juges de nage qui observent les nageurs pendant la course, expliquer la différence lorsqu’il y a deux Juges de nage par côté et comment les 15 m sont identifiés.
- Informer les officiels des procédures d’infractions en place pour cette compétition.

# JUGES DE NAGE ET CONTRÔLEURS DE VIRAGES

- Revoir tous les styles et les épreuves avant la session. Il ne s’agit pas d’un stage, vous couvrirez les points principaux de chaque style et les virages.
- Rappeler aux officiels ce qu’ils devraient voir, pas quoi surveiller.
- Il est mieux d’éviter les mots tels que «les erreurs qu’on peut voir », « regarder pour quelque chose », et éviter d’être « trop pointilleux ».
- Identifier les paranageurs et épreuves de paranatation et voir comment juger ces épreuves.
- Discuter des échanges de relais, si applicable.
- Discuter des protocoles pour les épreuves de distances et l’utilisation des compte-tours et des cloches.

Rappeler aux officiels que le bénéfice du doute va aux nageurs.

# RÉUNION DES CHRONOMÉTREURS

Peut être faite par le Chronométreur en chef. Éléments importants à couvrir :

- Vérifier les chronomètres/boutons poussoirs
- Voir si les Chronométreurs en chef de couloir sont en place
- Discuter de la procédure pour :
  - La vérification des nageurs
  - Activer le chronomètre avec la lumière du stroboscope et non avec le son.
  - Où se tenir pour prendre le temps, à quel moment remettre le chronomètre à 0.
  - Cloches et épreuves d’une longueur.
  - Comment et quand noter les temps finaux

# DÉBUT DE LA SESSION

La session peut commencer quand :

- Les nageurs sont sortis de la piscine et les équipements ont été retirés de la zone derrière les blocs
- Les nageurs sont derrière les plots et prêts.
- Les officiels sont en place
- Une vérification des chronomètres, si applicable, a été effectuée.

Il est important de commencer la session à temps afin d’éviter les délais inutiles en début de session.

# PENDANT LA SESSION

- Soyez visible pour les officiels et les nageurs.
- Vérifiez que les officiels sont en place et effectuent leurs tâches.
- Conserver un bon rythme pendant la session, utiliser les ressources disponibles au besoin pour vous assurer que vous rencontriez les délais de la session.
- Au besoin, signer les résultats durant la session.
- Gardez vos yeux sur la piscine et les nageurs à tout moment.
- Lorsque vous prenez une décision, vérifiez les faits, utilisez l’information disponible, consultez d’autres officiels au besoin. Soyez constant et équitable.
- Traitez les bris d’égalité et les demandes de temps de passage officiel avec le soutien du Directeur de rencontre ou d’une personne désignée.

# FIN DE LA SESSION

- Assurez-vous de remercier tous les officiels à la fin de la session.
- Signer les évaluations des postes.
- Vérifiez avec le secrétariat s’il y a eu des problèmes.
- Révisez les disqualifications pour vous assurer que votre décompte concorde.
- Soyez disponible pour le dé-bref.
- Vérifiez tous les résultats.
- Laissez votre programme avec la direction.

# PARANATATION ET RÔLE DU JUGE-ARBITRE

# OFFICIEL EN PARANATATION

Avec de plus en plus de compétitions de natation qui intègrent les paranageurs, il est probable qu'un officiel pourrait travailler travailler à une compétition où il y aura des paranageurs.

- Les règlements sont exactement les mêmes que pour les nageurs du programme olympique; toutefois, des exceptions sont permises pour certaines des règles pour les paranageurs faisant partie d’une catégorie sportive (ex. S8 SB7 SM8) dû à une déficience en particulier.
- Le juge-arbitre devra fournir des instructions supplémentaires et le protocole à suivre.
- Pour les officiels qui souhaitent exercer au niveau provincial ou national, il est recommandé d'obtenir une certification d'officiel de paranatation. Pour obtenir la certification, il faut suivre le stage d'une journée pour les officiels nationaux de paranatation. Les stages à venir sont répertoriés dans la plateforme d'apprentissage en ligne (PAL).

# OFFICIEL EN PARANATATION

Conseiller technique – sera nommé pour les compétitions désignées de Natation Canada et les compétitions internationales qui incluent des paranageurs.

- Lorsqu’un conseiller technique n’est pas présent à la compétition, le Juge-arbitre sera responsable de s’assurer que le code des exceptions pour tous les paranageurs canadiens est disponible.

Plus d'informations : https://www.swimming.ca/fr/formulaires-de-paranation/

Se référer à Annexe B : Paranatation – Règlements de World Para Swimming

# CLÉS DU SUCCÈS/ SCÉNARIOS

# CLÉS DU SUCCÈS

- Connaissez les règlements et ayez le livre des règlements, l'interprétation des règlements et la trousse d'informations de la compétition à porter de main à chaque compétition.
- Soyez ouverts aux commentaires – vous devriez apprendre quelque chose chaque fois que vous vous travaillez à une compétition.
- Le Juge-arbitre donne le ton à la compétition, restez calme et accueillant, faites preuve d’autorité et d’un contrôle positif.
- Une bonne communication avec les nageurs, entraineurs et autres officiels vous assurera une session positive.
- Lorsqu’un problème survient, appuyez-vous sur les autres pour vous aider et agir de manière constante et équitable.
- Les Juges-arbitres devraient travailler dans divers établissements et de configuration de piscine. Devenez un expert des piscines de 25 m, 50 m, des compétitions à doubles extrémités.

# DISCUSSION SCÉNARIO 1

Vous êtes le Juge-arbitre pendant une session où il y a des appareils de départ au dos.

- Les contrôleurs de virages doivent s’avancer pour juger si les orteils du nageur sont en contact avec la plaque de touche et lever la main si les orteils ne sont pas en contact.
- Le contrôleur de virage du couloir 5 lève sa main, que faites-vous?

Dans un autre départ, l’appareil a été placé dans l’eau, mais vous remarquez que les sangles sont enroulées.

- Que ferez-vous?

# DISCUSSION SCÉNARIO 2

L’un de vos contrôleurs de virages expérimenté vous dit qu’un nageur d’un de ses couloirs a commis une infraction dans son 200 m brasse en touchant le mur avec une seule main.

- Vous avez observé vos officiels et êtes confiant que cet officiel était dans une bonne position pour voir le virage.
- Lorsque vous posez des questions concernant l’infraction, le contrôleur de virages explique que le Juge à côté a vu l’infraction lorsqu’il lui a demandé de regarder le virage à 125 m.
- Vous acceptez l’infraction et annoncez la disqualification.

L’entraineur approche et soutien que son nageur n’a jamais fait cela à l’entraînement et a un vidéo de la course pour le prouver.

- Que dites-vous à l’entraineur?
- Quelles options donnez-vous à l’entraineur s’il insiste que son nageur n’aurait jamais fait cela?

# DISCUSSION SCÉNARIO 3

Vous êtes le Juge-arbitre lors d’une compétition finale par le temps.

- Le système utilisé consiste d’une plaque de touche avec deux boutons-poussoirs par couloir.
- Il s’agit de la 3e session de la compétition et jusqu’à ce moment, il n’y a eu aucun problème avec l’équipement.

Pendant un départ, dans le couloir 3, le nageur termine 2e selon votre ordre d’arrivée, mais la plaque ne s’est pas arrêtée et le temps affiché au tableau le classe 8e. Pour une quelconque raison pendant ce départ, il n’y avait qu’un bouton-poussoir d’activé dans le couloir 3.

Que faire?

Que feriez-vous si les deux Chronométreurs avaient manqué le temps final dans le couloir 3?

# DISCUSSION SCÉNARIO 4

Vous êtes le Juge-arbitre lors d'une session de finales. La session comprend le 200 m QNI, 100 m libre, 50 m dos et 200 m brasse.

Pendant la finale féminine du 200 m QNI, vous donnez le coup de sifflet indiquant aux nageurs de monter sur le plot, mais il n'y a pas de nageur dans le couloir 6. Vous dites aux nageurs de descendre et appeler la substitut.

- Quelles informations doivent êtres données et à qui à propos de la substitut et de la nageuse originale.

Immédiatement après la course, la nageuse originale apparaît et vous dit qu'elle était à la toilette.

- Que faire?

# DISCUSSION SCÉNARIO 5

Vous travaillez en tant que Juge-arbitre pour la 2e fois depuis votre stage et le Starter est un officiel de niveau V très expérimenté. Il vous informe que le nageur dans le couloir 3 a fait un départ hâtif. Vous ne l'avez pas vu, car vous avez été distrait pas un autre officiel qui vous faisait part d'une disqualification.

- Qu'est-ce que le livre des règlements dit à propos de ce cas?
- Quel est l'avis du comité des officiels, compétitions et des règlements (COCR) dans ce genre de situation?

# RESSOURCES

# RESSOURCES

Il existe plusieurs ressources ou outils précieux fournis par Natation Canada et votre section provinciale.

Livre des règlements – ressource la plus importante pour un Juge-arbitre. Ayez-en un à portée de main à chaque compétition – https://www.swimming.ca/fr/reglementsnatationcanada/

www.natation.ca > ressources > officiels – vous trouverez des informations sur les stages, événements, règlements et interprétations, certifications et le COCR.

Vous trouverez les ressources pour les officiels, y compris des outils pour les Juges-arbitres à votre bureau provincial ou en visitant leur site web.

# DISCUSSION QUESTIONS

# QUESTION 1

Dès votre arrivée à la piscine, comme Juge-arbitre vous devriez (choisir toutes les bonnes réponses) :

a) rencontrer le Directeur de la rencontre pour discuter des détails de la session
b) vérifier auprès du préposé au chronométrage électronique que l'équipement de classement automatique fonctionne adéquatement
c) vérifier l'équipement de la piscine (lignes d'eau, plots de départ, etc.)
d) vous assurer que la température de l'eau est à l'intérieur des limites permises
e) vous assurer que la teneur chimique de l'eau est à l'intérieur des limites permises
f) vous assurer que les équipes sont dans les aires assignées
g) vérifier l'assignation des officiels
h) rencontrer les officiels des postes majeurs et le comité de direction pour discuter des informations spécifiques

# QUESTION 2

Approuver l’assignation finale de tous les officiels et veiller à ce qu’ils reçoivent les instructions appropriées avant le début de la session relèvent du :

a) Chronométreur en chef

b) Juge d’arrivée en chef

c) Directeur de la rencontre

d) Juge-arbitre

# QUESTION 3

Les officiels suivants sont responsables d’assigner les tâches aux officiels sous leur juridiction (choisir toutes les bonnes réponses) :

a) Chronométreur en chef

b) Juge en chef au chronométrage électronique

c) Directeur de la rencontre

d) Juge-arbitre

e) Juge de nage, le contrôleur de virages

f) Commis de course

# QUESTION 4

Le livre des règlements de Natation Canada prescrit le nombre minimal d'officiels qualifiés nécessaires pour le bon déroulement d'une rencontre sanctionnée. Lorsque le nombre d'officiels bénévoles est insuffisant, le Juge-arbitre peut (choisir toutes les bonnes réponses) :

a) confier plus d'une tâche à certains officiels lorsque ces tâches ne sont pas incompatibles

b) demander au Directeur de la rencontre de combler tous les postes vacants avec des personnes non qualifiées

c) demander au Directeur de la rencontre de combler les postes mineurs (Chronométreurs, Contrôleurs) avec des gens non qualifiés, mais compétents

d) retarder le début de la rencontre jusqu'à ce qu'un nombre suffisant d'officiels soient disponibles

# QUESTION 5

Les conflits découlant du contenu et de l’horaire de la rencontre, de l’éligibilité des nageurs, etc., doivent être réglés par :

a) le Juge-arbitre

b) le Directeur de la rencontre

c) l’entraîneur-chef du club hôte

# QUESTION 6

La responsabilité de voir à ce que la session débute à l’heure annoncée appartient :

a) au Starter

b) au Juge-arbitre

c) au Directeur de la rencontre

d) à l’annonceur

# QUESTION 7

Au long coup de sifflet du Juge-arbitre lors d’un départ plongé, les nageurs doivent :

a) monter sur le plot de départ

b) se positionner sur le plot de départ avec les deux pieds à égale distance du bord avant

# QUESTION 8

Lorsque le Juge-arbitre juge que les nageurs sont prêts sur les plots de départ, il doit :

a) donner un bref coup de sifflet et tendre le bras horizontalement dans la direction du parcours, jusqu'à ce qu'un départ équitable soit complété

b) donner un bref coup de sifflet et tendre le bras horizontalement vers l'autre côté de la piscine jusqu'à ce qu'un départ équitable soit complété

c) tendre le bras dans la direction du parcours et baisser après la commande « À vos marques »

d) tendre le bras horizontalement dans la direction du Starter jusqu'à ce qu'un départ équitable soit complété

# QUESTION 9

À la commande du Starter, les nageurs doivent :

a) prendre position avec au moins un pied à l’avant du bloc

b) avoir au moins une main et un pied en contact avec le mur lorsque vous effectuez un départ dans l’eau.

c) prendre leur position de départ et demeurer immobiles jusqu’au signal de départ

d) toutes ces réponses

# QUESTION 10

Au premier long coup de sifflet du Juge-arbitre lors d’un départ au dos, les nageurs doivent :

a) entrer dans l’eau de manière acceptable

b) retourner au mur immédiatement et prendre leur position de départ après le deuxième coup de sifflet

c) entrer dans l’eau les pieds en premier

d) toutes ces réponses

# QUESTION 11

Au dos, le Juge-arbitre doit donner un deuxième long coup de sifflet lorsque :

a) tous les nageurs ont refait surface

b) tous les nageurs sont au mur

c) tous les nageurs sont à cinq mètres du mur

# QUESTION 12

Au deuxième long coup de sifflet du Juge-arbitre lors d’un départ au dos, les nageurs:

a) prendront leur position de départ après avoir effectué un toucher et un virage d’essai

b) doivent retourner au mur sans délai et prendre immédiatement leur position de départ

# QUESTION 13

Après avoir confié la course au starter et avant qu’un départ réglementaire n’ait eu lieu, le Juge-arbitre :

a) peut intervenir dans le déroulement du départ et reprendre le contrôle de la course

b) doit laisser le contrôle de la course au starter jusqu’au départ

c) aucune de ces réponses

# QUESTION 14

Une disqualification pour avoir retardé la course doit être décidée par:

a) le Juge-arbitre
b) le Starter
c) le Directeur de la rencontre

# QUESTION 15

Les disqualifications reliées au départ de la course devraient être effectuées par:

a) le Juge-arbitre seulement

b) le Starter seulement

c) le Juge-arbitre ou le Starter après consultation

# QUESTION 16

Les officiels suivants sont autorisés à signaler une infraction d’un nageur aux règlements après un départ réglementaire (choisir toutes les bonnes réponses):

a) le Starter

b) le Chronométreur en chef

c) le Juge-arbitre

d) le Juge d’arrivée en chef

e) le Juge de nage, le contrôleur de virages

f) le Juge de prise de relais

# QUESTION 17

Le Juge-arbitre peut :

a) ne pas accepter un rapport d’infraction fait par un autre officiel même s’il n’a pas observé l’infraction présumée

b) disqualifier un nageur pour une infraction qu’il n’a pas observée personnellement, mais laquelle lui a été rapportée par un officiel autorisé

c) a & b

# QUESTION 18

Les officiels suivants peuvent disqualifier un nageur pour une infraction observée en dehors de leur juridiction :

a) le Starter

b) le Juge de nage, le Contrôleur de virages

c) le Chronométreur en chef de couloir

d) tous ces officiels

e) aucun des ces officiels

# QUESTION 19

Si deux Juges de nage ne s’entendent pas sur une infraction potentielle, le différend doit être tranché par :

a) le Directeur de la rencontre

b) l’officiel avec le plus haut niveau d’accréditation

c) le Juge-arbitre

# QUESTION 20

Lors d’une infraction, les Juges de nage et les Contrôleurs de virages doivent informer (verbalement) :

a) le Juge-arbitre
b) l’Annonceur
c) le Juge d’arrivée en chef
d) le nageur ou son entraîneur
e) le Secrétaire en chef

# QUESTION 21

La légalité de toute touche doit être décidée par (choisir toutes les bonnes réponses) :

a) le Juge-arbitre
b) le Contrôleur de virages
c) le Juge de nage
d) le Contrôleur de virages en chef

# QUESTION 22

Le Juge-arbitre peut :

a) rejeter les résultats d’un équipement de classement automatique approuvé par Natation Canada s’il est persuadé qu’ils sont erronés

b) ordonner au Juge à l’arrivée en chef d’ignorer les résultats de l’équipement de classement automatique et d’utiliser plutôt les temps manuels du système auxiliaire

c) a et b

# QUESTION 23

Lorsque le système de chronométrage principal et le système auxiliaire ne fonctionnent pas adéquatement pour une série, le Juge-arbitre doit :

a) arrêter la course et la reprendre ultérieurement

b) laisser la course continuer et n’accorder aucun temps officiel

# QUESTION 24

Les bris d’égalité sont utilisés (choisir toutes les bonnes réponses) :

a) pour départager toutes les égalités

b) pour départager les égalités pour la dernière position d’une finale A ou d’une finale B consolation

c) pour départager les égalités pour les places de premier ou deuxième substitut d’une finale A ou d’une finale B consolation

# QUESTION 25

Les nageurs qui participeront à un bris d’égalité pour une place de qualification dans les finales A, les finales B consolation ou pour les places de substituts sont :

a) tous les nageurs de la série dans laquelle l’égalité s’est produite

b) tous les nageurs de la série sauf les nageurs disqualifiés

c) seulement les nageurs qui ont été déclarés égaux pour les places convoitées

# QUESTION 26

Lorsqu’un nageur est lésé par un bris d’équipement ou par l’erreur d’un officiel lors d’une finale autre qu’une finale contre la montre, les nageurs suivants doivent prendre part à la reprise :

a) tous les nageurs de la série y compris ceux disqualifiés pour quelque raison que ce soit

b) tous les nageurs de la série sauf ceux disqualifiés pour quelque raison que ce soit

c) seulement les nageurs qui ont été désavantagés

d) seulement les nageurs qui veulent améliorer leurs temps

# QUESTION 27

Dans le cas d’un assaut verbal ou physique sur un officiel par un nageur ou un dirigeant d’équipe, le Juge-arbitre a le pouvoir :

a) d’expulser le fautif des abords de la piscine pour toute la durée de la rencontre

b) d’imposer une amende au fautif

c) de ne rien faire sauf tenter d’apaiser les parties

# QUESTION 28

Les contestations ou réclamations verbales concernant la course ou la rencontre doivent être reçues et réglées par :

a) le Juge-arbitre
b) le Directeur de la rencontre
c) le Directeur du bureau
d) le Juge d’arrivée en chef
e) l’officiel avec le plus haut niveau d’accréditation

# QUESTION 29

Les réclamations écrites sur des décisions relatives à la course ou à la rencontre elle-même doivent être présentées :

a) au Commis de course

b) au Juge-arbitre

c) au Juge d’arrivée en chef

d) au Directeur de la rencontre

# QUESTION 30

Les réclamations écrites relatives à la course ou à la rencontre elle-même doivent être reçues par l’officiel responsable moins de :

a) 15 minutes après la tentative avortée du Juge-arbitre de régler le différend (réclamation verbale)

b) 30 minutes après la fin de l’épreuve en cause

c) 30 minutes après la fin de la session durant laquelle la contestation a pris naissance

# FÉLICITATIONS

Vous avez maintenant complété le stage du Juge-arbitre niveau III.

La prochaine étape sera d’acquérir de l’expérience à la piscine en travaillant en tant que Juge-arbitre à différentes compétitions, piscines, et configurations de piscine.

Se référer au Parcours de certification des officiels Certification et Stages pour le parcours du niveau III au niveau V.

Le Coordonnateur de la compétition/Juge-arbitre de la rencontre doit être informé avant la session de votre demande d'évaluation. À la fin de la session, le Coordonnateur de la compétition/Juge-arbitre de la rencontre ou la personne désignée fera un bilan et signera votre carte d’officiel si l’évaluation est positive.

SWIMMING.CA | NATATION.CA